

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/GA/CR/LF

**N°197 C.S / 2021**

**STATIONNEMENT / CIRCULATION**

**PROROGATION DE L'ARRETE  
N°153 C.S/2021**

**ENFOUISSEMENT DU RESEAU HTA**

**VC N°11 – CHEMIN DE L'ORME  
SECTION COMPRISE ENTRE LE  
GIRATOIRE DU CENTRE COMMERCIAL  
LECLERC ET LE GIRATOIRE SAINTE  
MARGUERITE**

**DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021  
AU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021**

### ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Ville de Grasse,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** le règlement communal de voirie approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

**VU** la demande en date du 30 septembre 2021 par ENEDIS, représentée par Monsieur LAVAL,

**VU** l'arrêté n°153 C.S/2021, du 16 août 2021, réglementant jusqu'au 8 octobre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le chemin de l'Orme (VC 11),

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que par suite du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue,

- Le chemin de l'Orme (VC n°11)
- Section comprise entre le giratoire du centre commercial Leclerc et le giratoire Sainte Marguerite
  - Du vendredi 8 octobre 2021 au vendredi 22 octobre 2021

### ARRETONS

**ARTICLE 1 :**           **AUTORISATION**

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°153 C.S/2021 du 16 août 2021, réglementant jusqu'au 8 octobre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le chemin de l'Orme (VC 11), section comprise entre le giratoire du centre commercial Leclerc et le giratoire Sainte Marguerite, pour l'exécution des travaux d'enfouissement du réseau HTA, est reportée **au vendredi 22 octobre 2021**.

Le reste de l'arrêté communal n°153 C.S/2021 du 16 août 2021 demeure sans changement.



Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

**ARTICLE II : PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Cet arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

**ARTICLE III : RECOURS**

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

**ARTICLE IV :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
**Pascal PELLEGRINO**

05 OCT. 2021



**Adjoint au Maire en charge**  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n°197 C.S / 2021 – chemin de l'Orme